

CSAL du 11 décembre 2023

Suivant l'ordre du jour :

1) Présentation du tableau de veille sociale pour l'année 2022

Les organisations font remarquer qu'il serait souhaitable lors de l'étude de ce tableau de veille sociale de travailler sur des statistiques plus récentes. En effet, nous étudions fin 2023 des chiffres qui datent de 2022. Le directeur par intérim est d'accord sur ce point.

3 points attirent l'attention :

- le nombre d'écrêtements, qui, s'il est en nette diminution par rapport à 2021, reste élevé.

L'administration rappelle qu'elle est attentive à ce sujet.

- les congés maladie ordinaire sont en nette augmentation, alors que l'on sort de la période Covid.

Il est toutefois difficile d'en effectuer une analyse pertinente, notamment au regard du caractère confidentiel des dossiers médicaux.

- les accidents de travail sont en diminution.

2) Présentation du bilan de télétravail pour l'année 2022 :

Tous les chefs de services ont été formés au management de télétravailleurs.

Le nombre d'agents ayant télétravaillé au moins une journée en 2022 s'établit à 49 %.

La majorité des agents qui télétravaillent le font sur une quotité de 1 à 2 jours par semaine.

3) Fermeture de l'antenne provisoire SPF de Pont-L'Evêque pour avis :

Au 1^{er} septembre 2022, l'antenne comportait 7 agents.

Au 1^{er} septembre 2023, lors du mouvement de mutation, 3 départs étaient enregistrés.

Compte tenu du départ en retraite à venir à l'été 2024 du chef de service et d'un autre agent fin 2024, la direction décide d'anticiper la situation et donc de fermer l'antenne au 1^{er} septembre 2024.

Certaines organisations syndicales soupçonnent que le souhait de mutation de 3 agents en 2023 est lié au management de la chef de service du SPF. D'autres pensent que la direction n'a pas abondé l'antenne en agents à dessin, afin de la fermer.

Pour l'alliance CFDT-CFTC, ne connaissant pas les motivations, ni de l'administration, ni des agents, nous nous bornons à constater la situation : garder trois agents sur un site est trop problématique au regard de la gestion humaine et de la sécurité.

Nous déplorons la fermeture d'un site, mais nous ne pouvons ignorer les risques encourus pour les agents, aussi nous nous abstenons lors du vote.

Les autres organisations syndicales votent contre.

Nous avons interpellé la direction afin de connaître le devenir du matériel de l'antenne. En effet, lors de notre visite du site de Pont-L'Evêque, nous avons constaté un volume de matériel inutilisé conséquent. La direction nous a répondu que s'il existe une tolérance en ce qui concerne l'informatique, le mobilier ne peut être cédé aux agents. En conséquence, il sera proposé à la commune et à des associations.

4) Questions diverses, dont la création en 2024, d'un centre de gestion financière rattaché à la division état :

- En mai 2024, 5 agents venant de 2 ministères différents de celui des Finances doivent rejoindre la DDFIP du Calvados, dans le cadre d'un transfert de mission concernant les dépenses de l'État.

Les organisations syndicales font part de leur inquiétude concernant le rapport entre les charges de travail et le nombre d'agents affectés. La direction semble confiante sur ce point.

- La réunion avant les travaux de désamiantage à Délivrande n'ayant pu se tenir, la direction précise que l'entreprise chargée des travaux a été placée en redressement judiciaire. Toutefois, compte tenu de la modicité des travaux, ceux-ci devraient bien être effectués en début d'année prochaine.

- Site de Trouville : compte tenu des difficultés de la gestion de l'accueil du site, notamment pour la partie concernant le SIP de Lisieux, l'administration souhaite revoir celui-ci.

Pour ce qui est de la restauration sur le site, la réservation de repas va être abandonnée. La direction va rechercher la solution d'un conventionnement avec un restaurant ou décider de l'attribution de tickets restaurant.

Le prochain CSAL lié à l'emploi aura lieu début janvier.

Les élus en CSA/FS :

Daniel **TEXIER** (titulaire).

Armelle **GOUEZ** (suppléante)

Pierre Yves **AUROSSEAU** (titulaire)

Antoine **RAKOTBEARISOA** suppléant (suppléant)

